

Coronavirus : foire aux questions

Concerne les mesures d'ordre pédagogique prises en lien avec la fermeture des établissements.

Vous trouverez ci-dessous des réponses spécifiques relatives à l'organisation des examens et à l'orientation des élèves dans l'enseignement supérieur à travers la procédure Parcoursup.

Pourquoi avoir décidé la mise en place d'une continuité pédagogique à distance?

- Selon les pays, la fermeture de tous les établissements ne précise pas de date de reprise. L'AEFE a donc, en accord avec les postes diplomatiques et les établissements, décidé de mettre en place le plus rapidement possible une continuité pédagogique à distance.

Quid de la qualité des enseignements pour mes enfants?

- L'AEFE est pleinement consciente de l'inquiétude légitime des parents concernant la continuité pédagogique. Le Service Pédagogique de l'AEFE accompagne les établissements et les enseignants dans la mise en œuvre des enseignements à distance.
- Ce dispositif permet d'installer les conditions nécessaires à la poursuite du programme scolaire. Les enseignants sont fortement mobilisés et respectent les recommandations du Service Pédagogique de l'AEFE. Localement, les équipes d'enseignants sont accompagnées et soutenues par les chefs d'établissement, le directeur d'école, les Inspecteurs de l'éducation nationale et leurs conseillers pédagogiques. Les formateurs du second degré de la zone sont en contact régulier avec les enseignants du secondaire et leur apportent le soutien dont ils peuvent avoir besoin.
- Le Service Pédagogique de l'AEFE maintiendra la mobilisation autant que de besoin pour que la continuité des apprentissages soit assurée et que la progression des élèves soit maintenue.

Comment accompagner mon enfant à la maison?

- Les équipes des établissements sont mobilisées pour vous apporter les informations essentielles à l'organisation du travail de vos enfants. Nous vous invitons à rester en contact avec eux et à bien identifier vos correspondants : professeur des écoles, directeur, professeur principal, CPE...
- Un planning des activités est transmis régulièrement. Il est votre guide pour l'organisation du travail de vos enfants.

Coronavirus : foire aux questions

Quelles sont les contraintes qui doivent retenir mon attention?

- L'enseignement à distance nécessite une organisation qui impacte l'ensemble de la vie familiale. Votre organisation dépend :
 - du nombre d'enfants à la maison ;
 - du niveau d'enseignement de chacun d'eux ;
 - de leur degré d'autonomie ;
 - des adultes disponibles ;
 - du matériel numérique (PC, tablettes et téléphone) et des connexions internet disponibles ;
 - des lieux de travail et de détente : chambres, bureau, pièce à vivre (pour les plus petits, des aménagements sont possibles pour pratiquer des activités de motricité, d'arts, de manipulation et de bricolage)...
- L'enseignement à distance comprend des temps de travail :
 - **synchrone** : votre enfant travaille en direct avec son enseignant et/ou ses camarades (par ex rendez-vous SKYPE)
 - **asynchrone** : il est seul devant son travail
- Les temps synchrones sont prioritaires dans la planification des activités, car ils ne peuvent pas être différés. Vous devez tenir compte des horaires imposés. Pour ces rendez-vous, nous vous conseillons de mettre en priorité à disposition de l'enfant concerné le matériel et un lieu de travail adapté. Il doit être dans un environnement propice à la concentration et à l'attention.
- En dehors des temps de travail synchrones, l'organisation tiendra compte des préconisations des équipes enseignantes.
- Si des indications de durée pour les activités vous sont fournies, en tenir compte. La famille organise ces temps en fonction de ses possibilités. Si tout le travail demandé n'a pas été réalisé pour des questions d'organisation familiale, n'hésitez pas à le faire savoir.
- Penser à avoir des activités en familles, lecture à haute voix, jeux... La vie sociale est limitée à des relations à distances avec les camarades et les enseignants, il est fondamental de garder un lien humain au sein de la cellule familiale.

Cela va-t-il mettre les élèves en retard dans le programme?

- En France, les programmes fixent des objectifs de compétences et de connaissances à acquérir au cours d'un cycle. Il existe une continuité des apprentissages entre les différents cycles de la scolarité. Les enseignants adaptent leurs progressions à la situation pour atteindre les objectifs fixés.

Coronavirus : foire aux questions

Comment vont être traitées les conséquences de fermeture des établissements sur les examens?

- L'AEFE est en lien constant avec le ministère de l'Éducation nationale qui suit avec beaucoup d'attention la situation et son évolution.
- Pour les élèves de 1ère et terminale qui sont soumis pour certaines disciplines à des contrôles continus, une solution va être trouvée pour limiter les conséquences des fermetures.

L'évaluation de l'EPS se fait en contrôle en cours de formation en première et en terminale. Si les élèves n'ont pas d'évaluation ce trimestre, comment sera calculée la note définitive retenue pour l'année de 1ère et celle de terminale?

- Pour les élèves de première, plusieurs scénarios sont envisagés en fonction du nombre de séquences d'apprentissage réalisées. Si le nombre de séquences réalisées est insuffisant, la note finale sera calculée à partir des notes des 1^{er} et 3^{ème} trimestre.
- Pour les élèves de terminale, les textes prévoient de permettre aux établissements de ne valider qu'un ou deux contrôles en cours de formation sur les 3 demandés en terminale si des raisons objectives les y obligent. C'est bien notre cas.

En terminale, l'oral de langue vivante est évalué dans le cadre d'«épreuves en cours d'année(ECA)». Quel sera l'impact des fermetures sur cette évaluation?

- L'épreuve comprend deux sous-parties : la première sous-partie porte sur la compréhension de l'oral et la seconde sur l'expression orale. Les épreuves en cours d'année sont conduites par l'enseignant de la classe concernée. Les textes prévoient que lorsqu'une situation particulière l'exige, une organisation différente peut être mise en place. Les évaluations pourront donc être organisées au retour des élèves.

Coronavirus : foire aux questions

Les élèves de terminale ont jusqu'au 12 mars pour formuler leurs vœux dans Parcoursup et jusqu'au 2 avril pour finaliser leurs dossiers. Certains élèves ne pourront fournir de bulletin de notes pour le second trimestre. Cette absence de notes est-elle susceptible de les pénaliser pour une admission dans un établissement d'enseignement supérieur?

- L'AEFE a signalé la situation auprès des responsables nationaux de Parcoursup. Il ne sera pas tenu rigueur aux candidats de l'absence de bulletin du deuxième trimestre.
- Pour toute question portant sur Parcoursup, le service orientation de l'AEFE traite en direct la messagerie interne de Parcoursup. Il vous suffira d'utiliser la touche « Contact » en haut à droite de votre dossier pour obtenir une réponse dans les plus brefs délais.
- Le chef d'établissement et les enseignants indiqueront les informations utiles à la compréhension de l'interruption de la scolarité dans la « Fiche Avenir » à destination des établissements d'enseignement supérieur.